

Décision de la Cour suprême

« *Nous avons besoin d'un registre québécois des armes longues* »
Yves Francoeur

Montréal, le vendredi 27 mars 2015 - « La décision de la Cour suprême nous déçoit mais, si elle permet au gouvernement conservateur de détruire les données, elle ne le force évidemment pas à le faire» affirme le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, commentant la décision de la Cour Suprême du Canada sur la préservation des données du registre des armes d'épaule. « Un registre des armes est un outil incontournable pour les policiers et, dans la mesure où le gouvernement du Québec s'est engagé à créer un registre, la destruction des données par le gouvernement conservateur serait l'équivalent de punir les contribuables québécois pour des raisons idéologiques» souligne-t-il.

« Nous nous sommes toujours opposés à l'abolition du registre des armes d'épaule et la décision de la Cour suprême ne change rien à l'affaire» souligne Yves Francoeur. « La destruction des données serait un gaspillage complet et la décision de la Cour ne rend pas moins nécessaire la création d'un registre des armes par le gouvernement du Québec» ajoute-t-il.

Il y a consensus au Québec sur la nécessité d'établir un contrôle des armes. « Le premier ministre Couillard doit rapidement donner un signal clair pour enclencher les travaux de création d'un registre des armes longues au Québec» conclut Yves Francoeur.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur, recherche et communications
Fraternité des policiers et policières de Montréal
martind@fppm.qc.ca
514 527-4161
Cell : 514 913-0708